### CREIL ÉLABORE SON RLP

### **QU'EST-CE QU'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ ?**

Le RLP est l'unique document réglementaire qui régit les publicités, les enseignes et les pré-enseignes. Ce document de planification permet à la commune de protéger le cadre de vie en adaptant la réglementation nationale (Code de l'Environnement) aux spécificités locales. Les publicités, enseignes et pré-enseignes sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité et de format, et doit faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalable en mairie ou en préfecture. En présence d'un RLP, c'est au Maire uniquement (et non au Préfet) que reviennent les compétences d'instruction de dossier et de police de la publicité.

### 7 OBJECTIFS DU RÈGLEMENT LOCAL POUR LA PUBLICITÉ

Garantir un cadre de vie de qualité pour les habitants, les visiteurs et les commerçants.

Développer l'attractivité des secteurs d'activités et commerçants de la ville.

Limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti.

Adopter des règles d'extinction nocturne.

Traiter les entrées de ville pour mieux maîtriser la publicité et les enseignes.

> règles nationales caractéristiques du territoire de la ville.

Prendre en compte l'évolution des techniques d'affichage et

de marketing publicitaire et anticiper l'évolution de la ville.

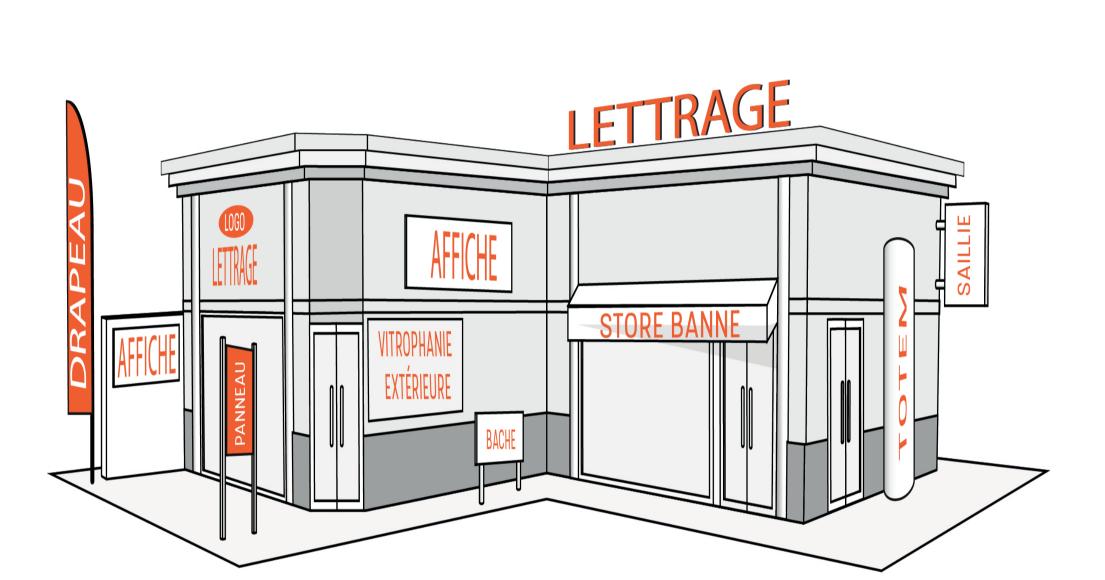
## LES SUPPORTS CONCERNÉS PAR LE RLP?

### Les publicités

Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Les enseignes

Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

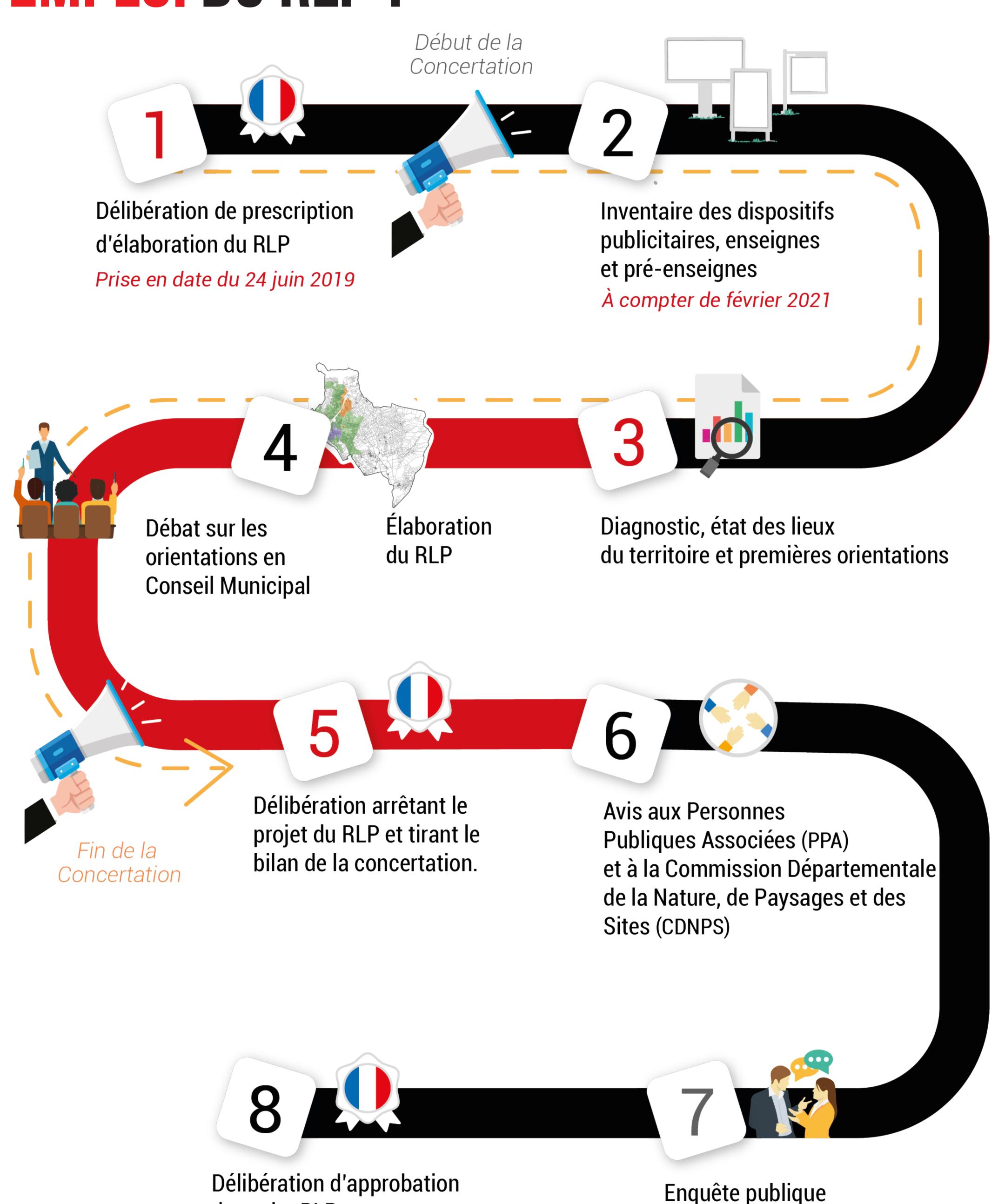


### Les pré-enseignes

pré-enseigne Constitue une toute inscription, forme ou image indiquant la proximité immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Z.A DES MAGASINS

# MODE D'EMPLOI DU RLP?



PROJET! PARTICIPEZ AU

du projet RLP

aux horaires d'ouverture de l'hôtel de ville

après modifications éventuelles

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

- > Écrivez-nous dans le registre mis à disposition en mairie ou par mail à l'adresse : elaborationrlp@mairie-creil.fr
- > Suivez le projet sur le site internet <u>www.creil.fr</u> et consultez le dossier disponible en mairie
- > Les dates des réunions de concertation vous seront communiquées sur le site de la Ville www.creil.fr

